

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

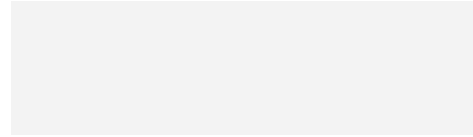
**ENTRÉE EN VIGUEUR DES
RÈGLEMENTS 151-01, 186-01, 311, 316 ET 319**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- | | |
|------------------|---|
| Règlement 151-01 | <p>modifiant le Règlement 151 concernant la construction afin de modifier certaines normes</p> <p>Adoption par le conseil : 21 juin 2016
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 18 août 2016</p> |
| Règlement 186-01 | <p>modifiant le Règlement 186 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1</p> <p>Adoption par le conseil : 19 avril 2016
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 3 juin 2016
Entrée en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet dans la Gazette officielle du Québec par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 30 juillet 2016</p> |
| Règlement 311 | <p>décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux</p> <p>Adoption par le conseil : 17 mai 2016
Approbation par les personnes habiles à voter : 1^{er} juin 2016
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 17 août 2016</p> |
| Règlement 316 | <p>pour emprunter la somme de 1 215 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de six propriétés situées dans le secteur du futur quartier Buntin</p> <p>Adoption par le conseil : 21 juin 2016
Approbation par les personnes habiles à voter : 6 juillet 2016
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 17 août 2016</p> |
| Règlement 319 | <p>décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau de la coulée des Concessions et ses branches</p> <p>Adoption par le conseil : 16 août 2016</p> |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 août 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier